

pour lui, en apprenant cette terrible nouvelle qui devait renouveler en elles des regrets aussi inutiles désormais que violens, une aversion si prononcée, que, à dater de ce jour, jusqu'à la fin de sa vie, elle ne perdit plus une seule occasion de lui faire du chagrin, et Dieu sait combien sont fréquentes ces occasions entre mari et femme obligés de vivre ensemble, et ayant journellement besoin, pour leur satisfaction mutuelle et pour le bien de leurs affaires, d'une confiance et d'une complaisance réciproques. Mathieu, qui de son côté n'éprouvait pas moins de regrets, ne se montrait pas moins acharné contre Jérôme; il le décriait partout, et lui rendait tous les mauvais offices qui étaient en son pouvoir. Enfin pour mettre le comble à tout ce que sa position avait de cruel, George qui se rappelait les soupçons qu'il avait voulu donner dans le temps à Mathieu, et trouvant plaisant de le payé en même monnaie, venait à tout moment lui dire: "On a vu ta femme avec Mathieu tel jour: ils se sont proménés ensemble dimanche passé dans le petit bois auprès du château;" et mille autres conte pareils, qui, joints à tous les désagrémens qu'éprouvait déjà Jérôme, faisaient de sa vie un martyre continuel.

—Il faut convenir, observa ici quelqu'un des voyageurs, que pour un malin, Jérôme avait bien mal choisi son confident; ce George était un vrai scélérat.

—J'en conviens, lui répondit le juge de paix: mais c'est le sort des méchants de ne pouvoir être aidés dans leurs machinations que par des méchants; quel est l'honnête homme qui eût consenti à seconder Jérôme dans les coupables moyens qu'il devait employer pour arriver à ses fins? Cependant s'il est possible que quelque chose atténue les fautes de Georges, d'après tout ce que j'ai entendu dire, on peut croire qu'il n'avait d'abord dessein que de retarder le mariage de sa sœur pour profiter le plus long-temps possible des prétentions de Jérôme qu'il crut pouvoir jouer, et qui le joua; et quant aux inquiétudes qu'il voulut donner ensuite à celui-ci sur la fidélité de sa femme, il connaissait assez sa discrétion pour être certain qu'il n'irait pas révéler des soupçons qui le rendrait la risée publique; ce ne pouvait donc être qu'une affaire de famille entre le mari et la femme; avec les nouvelles dispositions que manifestait celle-ci, il n'y avait plus à craindre de troubler une concorde qui n'existait plus. Quoi qu'il en soit, loin de vouloir excuser sa conduite par ces considérations, je suis le premier à dire avec vous qu'elle est abominable, et je ne vous ai fait ces observations que pour vous donner un exemple frappant du degré de scélératesse et de méchanceté auquel on peut parvenir promptement, dès qu'une fois on a fait le premier pas hors du sentier de la vertu.

Je voudrais que tous ceux qui seraient tentés de s'en écarter pussent connaître l'histoire que je vous raconte en ce moment: indépendamment des leçons qu'ils trouveraient dans les regrets de Matthieu et de Rosalie, qui auraient pu se les éviter, si, au lieu de tous ces petits détours, de ces piques d'amour propre, de ces ruses, contre-ruses, si je puis parler ainsi, qui amenèrent leur rupture, ils avaient eu le bon esprit de se parler franchement et d'agir de même. Indépendamment encore du mépris public et de l'indignation générale qu'excita la conduite de Georges lorsqu'elle vint à être connue, que de réflexions ne devait pas leur suggérer la vue du malheureux Jérôme tourmenté par sa fiancée, à toute heure du jour, contrarié sans cesse par elle dans tous ses projets, banni de chez son beau-père qui le maudissait, basoué par son beau-frère, décrié et insulté en toute rencontre par Matthieu, et n'ayant, pour se consoler de tant de disgrâces, que la triste satisfaction d'avoir acquis une fortune plus considérable qu'il ne devait attendre, mais dont sa position l'empêchait de goûter les douceurs.

A continuer.

Un Instituteur marié, capable d'enseigner le Français et l'Anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc. et même la langue latine, s'il était besoin, pouvant aussi remplir la charge de chantre, demande une place. S'adresser à ce bureau.

ON demande, pour le VILLAGE DE ST. JUDE, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le Français, l'Arithmétique, quelques notions d'histoire et de Géographie. Il devra être muni de certificats de moralité. Un homme marié sera préféré. S'adresser à M. le CURÉ du St. Jude.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE.

PROSPECTUS
DE LA
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
Carte Géographique
DU
CANADA
ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.
PAR
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangemens pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années. L'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Terrenouve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des Etats limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des Etats-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désireront souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY,
Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, } PRÊTRES.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.